

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget primitif « Ville »  
- Exercice 2011**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en sous-préfecture  
le 29 décembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 5 janvier 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

**N° DE DOSSIER** : 10 G 13 a

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF « VILLE » - EXERCICE 2011

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet du budget primitif pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 83 392 292 €, soit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes..... 25 627 962 €  
- Dépenses..... 25 627 962 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes..... 57 764 330 €  
- Dépenses..... 57 764 330 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

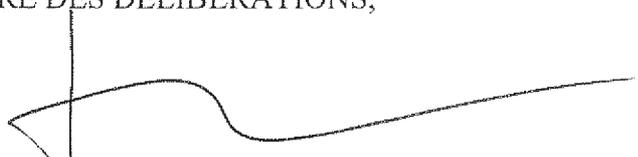
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN (pouvoir à Monsieur LÉVÊQUE), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC (pouvoir à Monsieur PÉRICARD), Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD s'abstenant,

ADOpte, par chapitre, le budget primitif pour l'exercice 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget primitif  
« Assainissement » -  
Exercice 2011**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en sous-préfecture  
le 29 décembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 5 janvier 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

**N° DE DOSSIER** : 10 G 13 b

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2011

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, par chapitre, le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2011. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 769 290 €, soit au total :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes..... 310 000 €  
- Dépenses..... 310 000 €

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Recettes..... 459 290 €  
- Dépenses..... 459 290 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte, par chapitre, le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 DÉCEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget primitif  
« Service de soins  
infirmiers à domicile » -  
Exercice 2011**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 décembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en sous-préfecture  
le 29 décembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 5 janvier 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame de CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 10 G 00, le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2010)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC  
Madame TÉA à Madame de JOYBERT  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

**N° DE DOSSIER** : 10 G 13 c

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF « SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE » –  
EXERCICE 2011

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif du Service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2011, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 333 745 € en fonctionnement et 2052 € en investissement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes.....	2 052 €
- Dépenses.....	2 052 €

**SECTION D'EXPLOITATION**

- Recettes.....	333 745 €
- Dépenses.....	333 745 €

L'ensemble de la dépense sera couvert par le versement, par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, d'une subvention annuelle de 298 845,31 € et par l'excédent 2009 d'un montant de 34 899,69 €.

Le budget comprend, en dépenses et en recettes, la somme de 10 500 € correspondant à la prise en charge pour une place d'une personne handicapée.

Le budget du Service de soins infirmiers à domicile devra être accepté par l'agence régionale de la santé.

Dans le cas contraire, il sera demandé au Conseil Municipal d'examiner un budget primitif rectifié.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte, par chapitre, le budget primitif du Service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye